

Rapport d'Activités

**CHRS CARTERET**

---

**2018**

---

— a  
a —

# Sommaire

1. PRESENTATION DU SERVICE .....	4
2. APERÇU DE L'ACTIVITE 2018 .....	5
1. Faits marquants.....	5
a. Séjour ressource.....	5
b. Participation des hébergés à la co-construction du règlement sur la consommation de produits addictifs .....	7
c. Accès à la culture : Mise en place d'activité .....	8
d. Activités mixtes sur le site de Carteret.....	9
e. Accompagnement à la construction de fondamentaux et sens commun au CHRS CARTERET .....	9
2. Ressources Humaines .....	10
3. Données quantitatives.....	11
3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE .....	11
1. Typologie des personnes accompagnées .....	11
a. Sexe / âge (cumul sur l'année) .....	11
b. Age (cumul sur l'année).....	12
c. Composition familiale.....	12
d. Nationalité des personnes accompagnées .....	13
e. Situation administrative des personnes accompagnées dans le dispositif (au 31/12/2018).....	13
f. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes au 31/12 de chaque année).....	13
2. Information sur les personnes entrantes dans le dispositifs .....	16
a. Nouvelles personnes accueillies.....	16
b. Motifs d'admission (en personnes) .....	17
3. Informations sur les personnes sortantes du dispositif.....	18
a. Nombre de personnes sorties du dispositif.....	18

b. Durée de séjour .....	18
c. Principaux motifs de sorties (en nombre de personnes).....	19
4. L'ACCOMPAGNEMENT.....	20
1. Modalités d'accompagnement.....	20
2. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle .....	22
a. Niveau de formation initiale des personnes orientées .....	22
b. Ages des personnes orientées .....	22
c. Mesures et étapes sur les personnes orientées .....	23
3. Partenariats .....	26
4. Les bénévoles .....	28
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES .....	30

## 1. PRESENTATION DU SERVICE

<b>Etablissement</b>	CHRS CARTERET
Adresse	21 Rue St JEAN De DIEU 69007 LYON
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	0678002340
Fax	0478501001
Email	siege@alynea.org
Nom du directeur	Jérôme Colrat
N° finess	690022850
Capacité	34 places
Type d'établissement	CHRS
Convention collective	SYNEAS Accords CHRS
Date de création de la structure	2007

Le CHRS Carteret accueille des hommes seuls et des couples sans enfants, majeurs, avec ou sans animaux de compagnie. Il propose 34 places d'hébergement : 32 sur orientation de la Maison de la Veille Sociale (MVS) via les commissions « urgence », 2 places réservées pour le public du SAMU Social.

Le premier motif d'accueil à Carteret est la mise à l'abri, de manière inconditionnelle, de la personne sans domicile. En raison du haut seuil de tolérance, sont souvent orientées à Carteret des personnes qui ne pourraient ou ne peuvent maintenir leur place au sein de centres d'hébergements plus traditionnels (addictions, manque de ressources, mode de vie incompatible). Souvent, ce sont des personnes qui ont rencontré, dans leur parcours de vie, une ou plusieurs difficultés : enfance défavorisée, ruptures familiales ou conjugales, précarité financière, désinsertion, troubles psychiques/psychiatriques, difficultés de santé. Par ailleurs, au cours de leur parcours, nombre d'entre elles ont été « insérées » dans la société par un emploi, la parentalité et un logement. Souvent, c'est l'accumulation des difficultés qui les a amenées à une rupture ou un lâcher prise. Le sentiment de liberté procuré par la vie de la rue les a retenues ou maintenues. Elles ont un rapport paradoxal au cadre. Elles se situent entre révolte libertaire et besoin de protection, voire de contenance. Elles ont un rapport à l'autre complexe. Pour les personnes qui ont vécu longuement dans la rue ou avec des fonctionnements addictifs importants, le rapport à l'espace et au temps est modifié. Il nécessite une grande disponibilité et adaptabilité dans la prise en charge.

## 2. APERÇU DE L'ACTIVITE 2018

### 1. Faits marquants

#### a. Séjour ressource

Prévenir les situations d'exclusion en CHRS : l'organisation de séjour ressource pour les personnes consommatrices d'alcool.

Du 19 au 22 mars 2018, un groupe constitué de personnes hébergées en CHRS Carteret



(ALYNEA), et CHRS Riboud (LAHSo), ont séjourné dans un gîte à Vassieux en Vercors. Les accompagnent des éducateurs de chaque association, une infirmière et une stagiaire psychologue de l'équipe mobile en addictologie d'ARIA ainsi que l'animatrice de l'association *Sur la Branche*. Les journées ont été rythmées par diverses activités (la cani-rando, visite d'une

distillerie de whisky, fabrication artisanale de pain...) et le réapprentissage des gestes quotidiens d'une hygiène de vie (préparation des repas, temps d'échange et de repos autour de la cheminée).

Grâce à un éloignement géographique et culturel, le cadre de vie habituel est rompu et facilite le changement. La plupart des personnes, ont réussi à expérimenter une co-gestion individuelle de leurs consommations d'alcool, pré-établie avec l'équipe encadrante en amont du séjour, en visant de :

- Développer une réflexion autour des addictions et sur le rapport au produit
- Profiter du séjour en renforçant ses capacités de maîtrise de consommation
- Regagner confiance en soi
- Retrouver des espaces de liberté, de partage, de bien être en dehors d'alcoolisation massive
- Créer un lien différent avec les personnes (accompagnantes / accompagnées) et décloisonner les pratiques professionnelles inter-associative.

## Origines du projet

Ce projet a été accompagné dans le cadre du programme de formations-actions « Prévention et accompagnement des conduites addictives » financé par l'ARS Rhône-Alpes Auvergne, à destination des professionnels du secteur de l'accueil hébergement insertion de la région. Ce programme est mis en œuvre par la Fédération des acteurs de la solidarité Rhône-Alpes, en partenariat avec l'ANPAA et la Fédération Addiction.

## Constat : Nécessité de proposer des méthodes d'accompagnement alternatives

Les équipes des CHRS Carteret et Riboud, situés à Lyon, rencontrent des difficultés pour accompagner certaines personnes consommatrices d'alcool, cumulant les problématiques (psychiques, somatiques, sociales...). Le cadre institutionnel de la plupart des CHRS et le règlement sur les consommations d'alcool en décalage avec la réalité des



situations individuelles, engendre des comportements d'alcoolisation massive aux abords des centres et dans les espaces privés. Les publics, hommes et femmes, qui ont souvent déjà été exclus d'autres établissements du fait de comportements liés à leur usage d'alcool, vivent donc sous la menace d'une exclusion. Cette situation engendre une perte de lien avec les équipes éducatives et des ruptures dans l'accompagnement proposé. Elle alimente également un cercle vicieux favorisant les conduites addictives, les comportements violents et une dynamique d'auto-exclusion.

## La co-gestion des consommations d'alcool : un axe fondamental du séjour

L'un des objectifs poursuivis par ce séjour est d'ouvrir un dialogue, avec les publics bénéficiaires, sur les consommations d'alcool. En amont du séjour, un projet individualisé a été défini avec les personnes pour trouver un compromis entre une consommation minimale et la capacité à participer aux activités. Pendant le séjour, des temps d'échanges autour des consommations d'alcool ont été mis en place avec l'appui de l'équipe mobile en addictologie. Des temps où les consommations d'alcool ont été autorisées et encadrées, afin de tenir compte des besoins des personnes. L'objectif est également de pouvoir pérenniser

le lien établi durant le séjour en proposant par la suite un accompagnement en addictologie aux personnes le souhaitant.

### **b. Participation des hébergés à la co-construction du règlement sur la consommation de produits addictifs**

L'une des spécificités du CHRS Carteret est d'accueillir des personnes présentant notamment une problématique d'addiction à l'alcool et/ou à d'autres psychotropes. La consommation est néanmoins encadrée par un certain nombre de règles afin de maintenir le cadre, de limiter les consommations massives et du même coup les débordements (les bagarres, les actes de violence entre hébergés et sur les professionnels).

Ainsi, le Règlement de fonctionnement du CHRS stipule que : « La consommation de produits addictifs (alcool, drogues....) est tolérée à l'intérieur du CHRS sur les parties privatives ; elle se fait seul dans votre chambre. La consommation de produits addictifs (alcool, drogues) est interdite en groupe et sur le collectif.

L'usage excessif de l'alcool et de drogues est interdit s'il provoque des comportements portant atteinte aux droits des autres personnes accueillies et de l'équipe éducative (insultes, cris, etc.) ou préjudiciable à la personne elle-même. La répétition de tels comportements est de nature à entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion ».

Si certaines règles, notamment celles interdisant de consommer dans les espaces collectifs et en groupe ont permis de limiter les débordements et les abus liés à l'état alcoolisé (surconsommation et tensions associées), au fil du temps, ces règles ont montré leur limite dans la mise en application et dans la prise en compte de la vulnérabilité de certains hébergés. D'où l'idée d'interroger la pertinence de ces règles par un groupe de travail constitué de deux travailleurs sociaux et de six hébergés avec comme objectif d'évaluer le règlement actuel et de coproduire des propositions à soumettre au CVS.

Dans un souci de représentativité de l'ensemble des hébergés et parce que les effets de l'abus des consommations impactent l'ensemble de la collectivité, le groupe de travail a été formé sur base du volontariat et comprend aussi bien des consommateurs dépendants, des consommateurs non dépendants, des non consommateurs, des femmes et des hommes.

Pour le bon déroulement des réunions, le groupe s'est fixé des règles : ne pas stigmatiser les consommateurs ou citer des noms, demander et respecter son tour de parole, ne pas commenter les avis des autres.

Les réunions ont commencé par l'évaluation de la connaissance du règlement actuel. Il est apparu que les hébergés membres du groupe ont une connaissance fine du règlement. Ensuite les hébergés se sont exprimés, chacun à son tour, sur les points positifs du

règlement et sur les points à revoir. La dernière séance a été consacrée à la formulation des propositions. Aucune proposition n'a été écartée. Néanmoins, pour déterminer celles qui font consensus ou celles qui rencontrent l'avis de la majorité du groupe, chaque proposition a été soumise au vote.

L'ensemble de ces propositions sera prochainement présentée au CVS pour avis. Un hébergé s'est proposé pour lire, à cette occasion, le document de présentation à ses pairs.

### **c. Accès à la culture : Mise en place d'activité**

Nous considérons le dispositif d'accès à la culture et aux activités tout aussi important que ceux dédiés à l'emploi, au logement ou aux soins. Cet accompagnement nous a permis cette année de proposer aux résidents, des actions individuelles ou collectives.

Les temps collectifs ont donné l'occasion aux résidents de la structure de mieux se rencontrer, et d'appréhender autrement la différence. On constate une certaine solidarité pour venir en aide au plus démunis.

Pour l'équipe, ces actions sont un outil supplémentaire dans l'accompagnement des personnes. La relation qui est possible dans ces espaces est différente et nous permet d'aller plus loin dans l'accompagnement proposé.

Ce sont surtout les retours faits par les personnes qui nous permettent de croire en l'intérêt de mettre en place ces actions socio-éducatives en lien avec la culture.

En effet, les participants ont confié avoir apprécié passer des temps hors institution avec l'équipe : on est sur une autre relation et des échanges plus libres.

Ces différents temps nous permettent d'observer le comportement des personnes hébergées face :

- Aux contraintes (horaires, groupes, consommations)
- Engagement par rapport aux inscriptions en amont
- Prise d'initiative
- Echange avec des personnes extérieures
- Dépassement de soi
- A un échange d'opinion
- Sortir du CHRS et découvrir autrement Lyon et ses environs
- S'ouvrir à la Culture, au sport, à la nature



Cette année 2018, nous avons créé le **groupe « femmes »** avec qui nous avons organisé :

- Réunion pour créer le groupe et connaître les demandes (fin janvier) avec les 6 dames hébergées.
- La « journée de la femme » du 8 mars 19 (6 dames +2 REVQC)
- Une sortie au parc de la tête d'or (juin) avec 5 dames
- 4 interventions dont une sur PolyGônes pour des soins de détente et esthétique par 3 jeunes bénévoles de l'école du Premier Film de Lyon. (janvier à juin) pour 3 dames

#### **d. Activités mixtes sur le site de Carteret**

- **Français** 3 fois 1h par semaine (voir CR du français) par 2 bénévoles et 1 REVQC (véronique)
- **Groupe de travail pour le nouveau règlement sur les consommations** à Carteret (Eugène et Véronique REVQC). Nous avons eu une première rencontre avec Imed (chef de service) puis avons réuni 4 fois le groupe de 8 personnes.
- **Atelier art thérapie** effectué par une bénévole avec un REVQC responsable (Sarah) pour 4 personnes 1 fois /mois. Remplacé depuis décembre par de l'expression artistique.
- **Atelier animé par les REVQC** : création de masques en février ; fabrication d'une cabane en bois avec Jean Claude, des bacs de jardin avec Eisenia, des étagères et pose, création d'un salon de jardin en palette et de tables extérieurs avec des tourets en juillet et août ; création de carte de vœux en décembre ; cuisine du collectif repeint à Noël.
- **Animations toujours à but éducatives** : tournois (1) de pétanque et (2) de ping pong, 10 après-midis goûter, soirées jeux de société surtout en hiver, jardin.

#### **e. Accompagnement à la construction de fondamentaux et sens commun au CHRS CARTERET**

Le CHRS Carteret géré par l'association ALYNEA connaît des changements importants à plusieurs niveaux :

- Au niveau du secteur des pratiques de réinsertion sociale et des politiques sociales avec les logiques dites de « désinstitutionnalisation »
- Au niveau de l'association ALYNEA et de ses structures d'hébergement avec la mise en place de groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles

transversaux aux équipes d'hébergement (alors que de tels groupes étaient constitués jusqu'à ce jour à partir de l'unité équipe d'hébergement)

- Au niveau du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Carteret avec le renouvellement conséquent d'une partie de l'équipe de travailleurs sociaux et avec la volonté institutionnelle de redonner au CHRS ses fonctions classiques de lieu d'hébergement transitoire (pour une durée de 6 mois éventuellement renouvelable une fois) situé entre l'accueil d'urgence et les logements sociaux ou thérapeutiques (rompant avec les fonctions de lieu de vie inscrites dans une temporalité longue)

Les transformations en cours - décrites ci-dessus – ayant des effets importants de perte de repères dans l'orientation quotidienne de l'exercice professionnel individuel et collectif, l'équipe du CHRS Carteret a souhaité mettre en place un dispositif de formation à même de créer les conditions pour :

- 1° aider les professionnels du CHRS à se parler entre pairs et à partir des fonctions singulières de chacun de certains éléments ou de certains événements professionnels, notamment de ceux qui créent des tensions ou des incompréhensions entre professionnels.
- 2° favoriser l'articulation et la cohérence des pratiques et des actions des différents professionnels au sein de Carteret
- 3° repérer et inventer quelques fondamentaux professionnels communs aux professionnels de Carteret susceptibles de faire culture professionnelle partagée

## 2. Ressources Humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2018	En ETP
Chef de service	JENDOUBI Imed	1
RSE	HAGGOUCHE Sonia	1
RSA	YAYO Karine	1
REVQC	NDAYAHO Eugène	1
REVQC	HAON Helyette	1
REVQC	EMAIN Sarah	1
REVQC	GOUTELLE Véronique	1
Maitresse de Maison	MARTIN Emilie	1
Veilleur de Nuit	TOUHARI Hédi	1
<b>Total</b>		<b>9</b>

### 3. Données quantitatives

Les nuitées

	2016	2017	2018
<b>Capacité (nombre de places)</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
<b>Nombre de nuitées réalisables</b>	<b>12444</b>	<b>12410</b>	<b>12410</b>
<b>Nombre de nuitées réalisées</b>	<b>12055</b>	<b>12218</b>	<b>12151</b>
<b>Taux d'occupation</b>	<b>96.87%</b>	<b>98.45%</b>	<b>97.91%</b>

Le taux d'occupation se maintient encore cette année tout en conservant une rotation importante. Il s'explique par une anticipation des sorties et de l'annonce de nos places à la MVS. Une autre explication réside dans notre procédure d'admission qui explique clairement les missions du CHRS. Les personnes peuvent ainsi se positionner en ayant connaissances du projet. Le nombre de fin de prise en charge est moins important ainsi que la remise des places disponibles qui prend toujours un peu de temps.

### 3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

#### 1. Typologie des personnes accompagnées

##### a. Sexe / âge (cumul sur l'année)

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe		Total	%
	féminin	masculin		
Tranche d'âge				
18 à 24 ans	0	0	0	
25 à 59 ans	8	44	52	92,73%
+ 60 ans	1	3	4	7,27%
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>47</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>
<b>%</b>	<b>27,27%</b>	<b>72,73%</b>	<b>100%</b>	

Pour cette année, nous avons accueillis 52 personnes dont 9 femmes. Nous n'avons pas accueillis de personnes de moins de 25 ans, car ce public ne s'oriente pas sur notre CHRS. Nous accueillons plutôt un public plus âgé et qui a connu déjà un parcours d'errance. En effet, à leur entrée au CHRS, ces personnes connaissent des caractéristiques empruntées de ruptures familiales, d'errance, de problèmes de santé avec notamment des troubles

psychiques, d'addictions, d'absence d'emploi et de ressources, de problèmes administratif, juridique et pénal.

#### b. Age (cumul sur l'année)

	2016	% 2016	2017	% 2017	2018	% 2018
- 3 ans						
3 à 17 ans						
18 à 24 ans		0%				
25 à 59 ans	52	96.3%	51	92.73%	49	94.23%
+ 60 ans	2	3.70%	4	7.27%	3	5.76%
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>

La très grande majorité des personnes accueillies sont des hommes et la plupart a entre 25 et 59 ans, mais l'âge moyen est de 41 ans. Cette moyenne élevée s'explique par le fait que les personnes ont connu un long parcours d'errance avant leur admission. Elles ont vécu des passages plus ou moins longs dans la rue, des hébergements précaires et une dégradation de leur état de santé. Elles n'ont plus la force de résister dans la rue, elles ont besoin de quitter ce mode de vie. Notre structure leur offre un lieu sécurisant pour se reconstruire et se faire du bien.

L'analyse de ces chiffres nous montre que la population accueillie semble plutôt vieillissante. Il nous faudra probablement revoir les éléments du projet d'établissement concernant l'insertion professionnelle ou l'acquisition des savoirs de base.

En 2018, la question liée aux problématiques « santé » reste un sujet indéniablement prégnant. La vie dans la rue reste un espace pathogène qui révèle, développe ou installe des troubles psychiques traumatiques somatiques ou addictifs. Notre structure n'a pas les moyens seuls de résoudre ou de limiter l'effet de ces problématiques. Cela nous a conduits à renforcer notre partenariat avec les services sanitaires ou psychiatriques (CSAPA, CMP, Interface, infirmier...).

#### c. Composition familiale

	2016	% 2016	2017	% 2017	2018	% 2018
Couples sans enfants	12	28.57%	14	34.15%	9	17.30%
Isolés	30	71.43%	27	65.85%	43	82.69%
<b>NB TOTAL de ménages</b>	<b>42</b>	<b>100%</b>	<b>41</b>	<b>100%</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>

**d. Nationalité des personnes accompagnées**

	<b>2016</b>	<b>% 2016</b>	<b>2017</b>	<b>% 2017</b>	<b>2018</b>	<b>% 2018</b>
Française	21	38.89%	18	32.73%	15	28.84%
UE	20	37.04%	25	45.45%	23	44.23%
Hors UE	13	24.07%	13	21.82%	14	26.92%
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>

**e. Situation administrative des personnes accompagnées dans le dispositif (au 31/12/2018)**

	<b>2016</b>	<b>% 2016</b>	<b>2017</b>	<b>% 2017</b>	<b>2018</b>	<b>% 2018</b>
Nationalité Française ou carte de résident	27	79.41%	22	73.33%	20	62.5%
Carte de séjour temporaire	2	5.88%	1	3.33%	1	3.12%
Récépissé de demande de CST					4	12.5%
Sans titre de séjour	5	14.71%	7	23.34%	7	21.87%
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>	<b>30</b>	<b>100%</b>	<b>32</b>	<b>100%</b>

Deux tiers de la population accueillie n'est pas française et rencontre des problèmes administratifs, sans droit au travail ni prestations sociales. Nombreuses d'entre elles ne parlent pas ou maîtrisent insuffisamment la langue française, et rencontrent des entraves dans l'accompagnement et la recherche d'emploi. Nous tentons de prendre en compte ces problématiques dans la construction du Projet Personnalisé. En effet, nous mettons en place des cours de français dans notre structure (cours donnés par des bénévoles ou des travailleurs sociaux) et dans le droit commun (FLE, centres sociaux...).

**f. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes au 31/12 de chaque année)**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Accès aux droits</b>	<b>14</b>	<b>12</b>
<b>Ressources trop faibles pour occuper un logement</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
<b>Difficultés familiales / manque d'autonomie</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Problèmes de santé physique ou psychique (déclaré ou observé)</b>		
<b>Manque de place en logement adapté</b>	<b>3</b>	<b>7</b>

<b>Manque de place en logement autonome</b>		
<b>Autres</b>		
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>28</b>

L'absence d'autonomie matérielle, sociale et psychique qui caractérise les personnes accueillies dans notre structure rend la sortie très difficile.

Différents facteurs ralentissent la sortie :

- Le projet-même de Carteret : en effet, nous accueillons des personnes qui ont un parcours d'errance assez long. Du temps est nécessaire à la reconstruction avant d'entamer un autre projet de vie. La création du CHRS avait pour objectif d'offrir, dans un premier temps, un lieu d'hébergement flexible dédié aux personnes isolées et précarisées avec des problématiques de santé et, en particulier, des dépendances (alcool et autres produits psychoactifs). La plupart des structures ne souhaite pas accueillir des personnes avec des problématiques d'addiction, un défi supplémentaire. Tout notre travail va être de rechercher avec la personne un nouvel équilibre dans son existence et ses relations sociales, familiales et professionnelles pour lui permettre de trouver une solution d'habitat à la sortie du CHRS. Nous allons également travailler, de façon individuelle, sur les conduites addictives qui seraient des freins à la sortie. En parallèle, nous tentons de développer notre partenariat avec les différents lieux d'accueil de notre public pour favoriser leur accès.
- Les ressources : Certains hébergés ne peuvent pas avoir de ressources (minima sociaux) du fait de leur situation administrative complexe. En complément, il y a des difficultés à accéder à des structures d'insertion par le travail qui permettraient aux personnes pouvant prétendre aux minima sociaux de les recevoir.
- Le manque de places dans les structures adaptées : Les délais importants pour entrer dans des structures adaptées (lieux de vie) rend difficile la sortie de certains usagers du CHRS.
- De même, le fait d'avoir un animal de compagnie constitue parfois un frein à la sortie sur des structures (Lits d'Accueil Médicalisés, pensions de famille...).

**Tranche de Vie :**

Ar est un homme à la barbe et aux cheveux gris avec des yeux verts pétillants lorsqu'il rit car il a beaucoup d'humour. Ils deviennent gris foncés quand il nous adresse des cris d'angoisse plus que de colère, aspirant à une réponse à une situation dont il ne trouve pas seul l'issue. Il aime

les chansons auxquelles il fait souvent référence à travers un vaste répertoire de Led Zeppelin à Johnny Halliday en passant par Edith Piaf et Charles Aznavour . Ar est un homme au charme fou et tourmenté.

Ar errait depuis tant d'années entre la Croix-Rousse et le 1er arrondissement de Lyon lorsque l'équipe du Samu Social l'a rencontré. Il faisait quelque peu peur. Il avait trouvé refuge dans la rue malgré son handicap physique pour fuir un climat de violences familiales et protéger sa fratrie. Il avait conservé des liens familiaux avec une sœur en particulier à laquelle il rendait visite parfois, avec laquelle il nous a mis en lien. Il avait fait des tentatives de vie dans deux meublés mais à ces deux reprises il se sentait isolé, avait invité ses compagnons de rue, un squat s'était ainsi créé, qu'il lui fallut abandonner une fois devenu insalubre. Dans la rue Ar était en lien avec les commerçants et les habitants du quartier de la Croix-Rousse qui l'aidaient parfois, l'équipe du Samu Social venait le voir régulièrement, il se sentait curieusement entouré et en sécurité disait-il, déniait son enfermement au dehors et son incapacité de ce fait de solliciter un lieu d'hébergement, craignant surtout le lien à l'autre qu'il ne connaît pas encore, le rejet et la nième vérification d'une absence de place possible. Il fallut du temps, des prouesses de construction du lien, de mise en confiance et de réassurance de l'équipe du Samu Social pour qu'il s'autorise à visiter le CHRS Carteret. Peut-être également parce qu'il pressentait qu'il commençait à présenter des difficultés à rester constamment dehors au vu de son âge. De notre part, il fallut des prouesses d'argumentation, un brin de séduction et la promesse d'un tapis rouge à son entrée afin qu'il s'autorise à accepter un hébergement.

.A l'époque, du fait de travaux importants dans notre structure d'origine, nous étions localisés à Masséna à proximité des TCL et des commerces si bien qu'Ar s'est senti bien au CHRS durant les six premiers mois, d'autant qu'il avait construit des liens avec les enfants de l'école voisine et les mères qui les accompagnaient. Notre retour dans le parc d'activités Tony Garnier a été difficile pour Ar vivant mal l'éloignement des TCL et des commerces lequel ne facilitait pas ses déplacements en premier lieu, ne pouvant construire des liens de voisinage en second lieu. C'est la raison pour laquelle il nous a demandé de travailler son orientation.

Ar s'est donc inscrit avec notre accompagnement dans des démarches administratives pour l'obtention d'aide afin de pouvoir prendre soin de lui durant son hébergement et préparer son orientation. Il a ainsi renouvelé son titre de séjour de dix ans après avoir fait une demande de passeport au consulat, demande difficile car il n'avait pas de carte consulaire, son père ne l'ayant jamais déclaré. Il a nécessité de construire un dialogue fin avec le consul et le témoignage de sa sœur, une véritable épreuve pour Ar mais il n'a pas lâché le fil de cette inscription sociale et à la réception de son passeport, ses yeux étincelaient, il avait repris place. Parallèlement, il a fait une demande d'aide sociale pour le service d'une aide-ménagère deux fois par semaine même s'il nettoie tous les jours son logement à la mesure de ses capacités. Il a accepté le passage d'aides-soignants d'abord deux puis trois fois par semaine pour une aide à la douche et il se lave seul à l'évier les autres jours. Travailler sa dépendance plutôt que lutter contre elle à chaque instant, l'a reposé enfin. Il a été en outre d'accord pour la mise en place d'une MASP devant son incapacité qu'il reconnaissait à s'occuper de sa situation administrative, tenant à ce que chacun admette qu'il avait par contre une capacité à gérer son argent.

Ar a ainsi fait preuve d'engagement dans ces diverses démarches, mettant ainsi en avant ses capacités d'investissement dans les projets travaillés ensemble.

Ar et moi après chaque accompagnement au dehors prenions lui un café et moi un thé à nous remémorer le chemin parcouru ensemble, à faire le tour de ses nouvelles capacités et des anciennes qu'il mettait en œuvre, à dessiner les prochaines démarches, à rire. Il choisissait toujours le bar le plus chic, il était toujours excessivement policé, il créait la surprise et s'en réjouissait toujours. Il eut aimé reproduire cette scène de jeu tous les jours, et moi avec lui.

Au fil du temps Ar a construit des liens avec l'équipe professionnelle et quelques hébergés, sa situation a évolué favorablement ce qui lui a permis de se poser. Il a pu faire confiance et s'inscrire dans la collectivité. Il participait ponctuellement aux repas collectifs préférant faire ses courses et cuisiner par lui-même la plupart du temps, il mangeait alors dans son espace de vie. Il passait volontiers dans le collectif le matin pour dire bonjour et boire un café avec les autres résidents et certains soirs. Il venait aussi voir l'équipe professionnelle appréciant les échanges avec elle, l'interpellant pour une aide, la remettant volontiers en question, car elle l'aidait à s'apaiser en le rassurant. Il sollicitait le chef de service en se moquant de nous, cette alliance

l'amusait tant et surtout elle l'étayait. Un regard positif sur lui, sur lui-même et son monde s'ouvrait. Ar aimait les venues de l'équipe du Samu Social car elle faisait partie de son histoire. Ainsi, Ar était en recherche de liens même si son intimité était importante à ses yeux. C'est la raison pour laquelle il recherchait un lieu de vie en semi-collectivité.

Ar a fait des efforts, de nombreux efforts. Il était en capacité d'honorer ses RDV, et d'élaborer sa situation avec notre aide. Il présentait une addiction à l'alcool mais il se restreignait depuis qu'il était hébergé dans le CHRS. Il passait ponctuellement des nuits dehors à la Croix-Rousse, revenant par lui-même ou avec l'aide de l'équipe du Samu Social, pour ne pas perdre l'habitude au cas où, pour vérifier qu'il n'était pas oublié dans son quartier d'origine, qu'il était attendu à Carteret même lorsqu'il questionnait sa place en CHRS, parce qu'il était en colère ayant le sentiment de vivre une injustice parfois. Il était des situations qu'il comprenait mal, il pouvait être regardé de travers ou persuadé de l'être, être insulté ou insulter lui-même, ses cris alors perçaient,

Tel des SOS. Nous avons partagé du temps pour entendre ces cris chargés de sentiments insurmontables alors, les interpréter et les lui restituer déchargés de ses tensions, lui signifiant ainsi qu'il avait sa place, qu'une sécurité suffisamment bonne existait ouvrant vers d'autres possibles encore, qu'il faisait partie de la communauté humaine. Il s'apaisait jusqu'à l'angoisse suivante qui le submergeait de nouveau et les cris reprenaient et le travail d'apaisement également. Puis chemin faisant, moins de cris sont advenus, moins d'angoisses, moins de colère, davantage de tristesse car il a enterré son père et sa sœur mais content de se présenter posé à sa famille ayant fait le deuil de sa vie de sans domicile.

Ar percevait qu'à son âge il était nécessaire de se protéger dans un lieu de vie pérenne, aussi avait-t-il visité deux structures, un EHPA puis une pension de famille. Il avait déposé une demande d'hébergement à la pension de famille Ste Geneviève, sa candidature avait été acceptée, il l'a mise en attente lorsqu'un studio s'était libéré car il disait ne pas être prêt. A l'EHPA, il ne le disait pas préférant le jouer à deux reprises. Mais à la troisième il a décidé qu'il était temps et y est entré.

Il fut invité à manger à Gerland avec Virginie et moi pour fêter son entrée dans son logement, puis il nous a invités à déjeuner à Jean Macé, son nouveau quartier, pour fêter le départ de Virginie du Samu Social. Ce lien entre l'équipe de Carteret et du Samu Social tout au long de son hébergement lui a donné un étayage, ce véritable partenariat entre Carteret, le Samu et lui, ce va et vient entre dedans et dehors ont tracé sa ligne d'erre vers son logement.

## 2. Information sur les personnes entrantes dans le dispositifs

### a. Nouvelles personnes accueillies

	2016	2017	2018
Nombre de personnes accueillies	25	24	21
Nombres de ménages accueillis	6	7	3

En 2018, nous avons accueillis moins de personnes et surtout moins de couples. En effet, durant les dernières années ont eu un peu plus de sorties de personnes qui étaient sur notre structure depuis plusieurs années. Notre travail d'accompagnement se met en place pour permettre aux nouvelles personnes d'accéder à un habitat qui tient compte de leur autonomie.



Nous avons également accueillis des ménages ayant des problématiques assez lourdes et l'accompagnement est donc plus loin. Par ailleurs nous avons également quelques couples n'ayant pas de titre de séjour leur permettant de travailler et d'envisager une sortie vers du logement autonome.

**b. Motifs d'admission (en personnes)**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Expulsion locative			
Séparation / Divorce / Rupture familiale			
Fin d'hébergement (tiers)	1		
Squat / Hébergement insalubre	9	6	2
Maladie			
Errance / désocialisation / sortie de la rue	5	9	10
Fin de prise en charge au titre de la demande d'asile			2
Fin de prise en charge urgence		2	2
Sortie de plan froid	10	4	4
Violences conjugales			
Demandeurs d'asile en cours de procédure			
En recherche d'emploi			
Logement insalubre habitable			
Sortie d'établissement spécialisé		3	1

Autre			
NSP			
Total			21

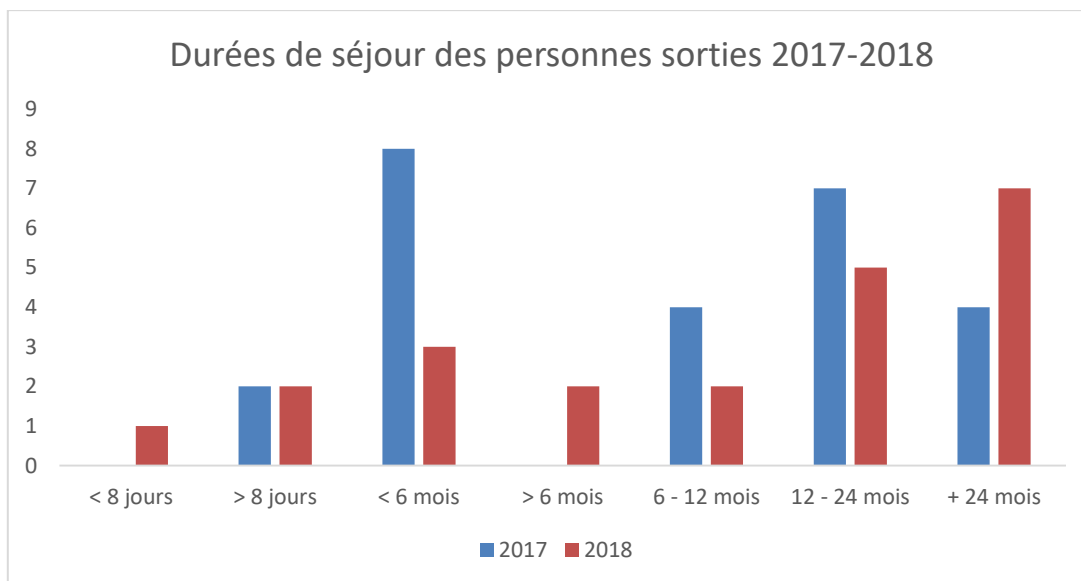
### 3. Informations sur les personnes sortantes du dispositif

#### a. Nombre de personnes sorties du dispositif

	2016	2017	2018
<b>Nombre de personnes sorties</b>	22	25	19
<b>Nombres de ménages sortis</b>	0	6	3

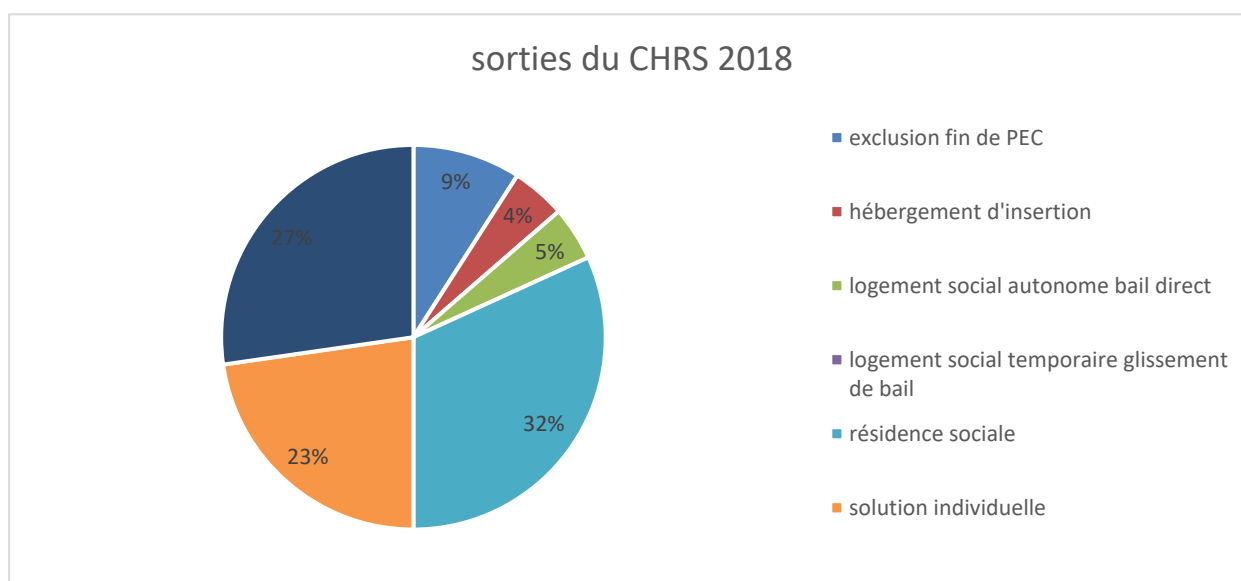
#### b. Durée de séjour

Durée du séjour	2016		2017		2018	
	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%
< 8 jours					1	4.54%
> 8 jours	2	9.09%	2	8%	2	9.09%
< 6 mois	8	36.36%	8	32%	3	13.63%
> 6 mois	2	9.09%	0	0%	2	9.09%
6 - 12 mois	5	22.73%	4	16%	2	9.09%
12 - 24 mois	1	4.55%	7	28%	5	22.73%
+ 24 mois	4	18.18%	4	16%	7	31.81%
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>



### c. Principaux motifs de sorties (en nombre de personnes)

	2016	% 2016	2017	% 2017	2018	% 2018
Exclusion fin de PEC	4	18.18%	2	8%	2	9.09%
Hébergement d'insertion	1	4.55%		0%	1	4.54%
Logement social autonome bail direct	3	13.64%	4	16%	1	4.54%
Logement social temporaire glissement de bail						
Résidence sociale	2	9.09%	2	8%	7	31.81%
Solution individuelle	2	9.09%	7	28%	5	22.72%
Autres	10	45.45%	10	40%	6	27.27%
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>



Pour 2018, le travail de l'équipe a encore permis d'avoir un taux de rotation assez élevé.

Nous continuons à accueillir des personnes avec des problématiques de santé, majoritairement liées à des dépendances. Cette année, nous avons aussi accueilli plus de personnes avec animaux de compagnie.

Nous avons poursuivi un travail d'accès à une solution pérenne pour les hébergés. Un accompagnement de proximité a permis un plus grand nombre de sorties. La complexité des problèmes sociaux et la diversité des domaines concernés par l'insertion socioprofessionnelle nous ont obligés à développer nos partenariats et notre réseau afin d'accompagner nos résidents vers des sorties viables. Nous nous sommes rapprochés des structures d'accompagnement vers l'emploi, des résidences sociales et des pensions de famille. De plus, nous avons tenté de développer un partenariat avec les structures sanitaires pour quelques hébergés relevant d'un accompagnement plus étayant avec des besoins de soin (LAM, lieux de vie, ACT).

Nous faisons le constat du manque de structures d'accueil pour les personnes le plus en difficultés qui ont besoin d'un accompagnement et d'une présence quotidienne.

Malgré le travail soutenu de l'équipe éducative, certaines personnes ont besoin d'un accompagnement au quotidien qui ne permet pas une sortie vers un habitat classique. Il nous faut donc patienter ou trouver des solutions intermédiaires pour permettre une sortie mais cela reste insatisfaisant.

## 4. L'ACCOMPAGNEMENT

### 1. Modalités d'accompagnement

Notre accompagnement s'inscrit dans le cadre légal du décret n°2001-576 du 03/07/2001 qui définit les 4 missions fondamentales des CHRS :

- Accueillir et orienter
- Héberger
- Soutenir et/ou accompagner
- Favoriser l'adaptation à la vie active et l'insertion

Pour accomplir sa mission, le CHRS propose un projet d'accompagnement global individualisé visant à développer les compétences des personnes accueillies.

L'accompagnement social et la recherche d'autonomie sont au cœur de la mission de notre structure. Il est stipulé dans le contrat de séjour que l'établissement s'engage à *assurer un hébergement limité dans le temps et à mettre en œuvre un accompagnement social*

*susceptible de favoriser l'insertion de la personne hébergée, en vue de recouvrer une plus grande autonomie (loi 2002-2, art.2).*

Vue l'hétérogénéité du public de Carteret, le dispositif du projet personnalisé permet de prendre en charge la personne résidente dans sa globalité et sa complexité. Il permet aussi à la structure de concrétiser au mieux les suivis dans le respect d'une certaine continuité. Il est parfois question de pathologies complexes qui ne relèvent plus des compétences de l'équipe éducative.

En permettant l'expression de la parole, nous tentons de réunir les conditions pour permettre à la personne de s'exprimer, de s'interroger et de s'approprier son histoire. En portant une attention particulière sur ce qu'elle nous dit et en la respectant, nous arrivons à favoriser une diminution des tensions et un mieux-être.

Nous avons pensé un accompagnement plus spécifique pour les personnes souffrant d'addictions pour leur permettre de gérer leurs besoins et se projeter vers un ailleurs (logement, pension de famille...). Nous mettons en place des entretiens réguliers dans le but de verbaliser les difficultés et les envies de consommation. Nous nous appuyons également sur l'histoire de la personne pour favoriser les liens entre les comportements addictifs et les expériences qui l'ont amenée à consommer. Nous travaillons également sur les différentes alternatives possibles pour gérer ses consommations.

Cet accompagnement induit, de la part des travailleurs sociaux, une posture particulière qui va au-delà de la fonction éducative. Nous supposons que cette posture doit être celle du « soignant » au sens large. Une volonté de « prendre soin » avec toute la bienveillance nécessaire, mais aussi la rigueur (une rigueur *contenante* qui pose les bonnes limites), des personnes en souffrance, désocialisées, souvent malades et dépourvues de repères essentiels pour accéder à une autonomie même minimale.

Nous parlerons dans cette perspective d'un accompagnement « psychosocial » plus que « social » dès lors que la dimension humaine et relationnelle (étayage via la relation) est au cœur des modes d'action.

Au sein de notre structure, la notion de collectif est essentielle. En alternant prise en charge individuelle et collective, l'équipe socio-éducative cherche à travailler sur la cohésion de groupe, l'entraide, la valorisation... Ces temps, plus informels, permettent une autre approche de la relation d'aide et sont nécessaires pour instaurer un climat de confiance entre les personnes elles même et également envers l'équipe éducative.

## 2. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

Sexe	Nombre de bénéficiaires
Femme	3
Homme	11
<b>Total général</b>	<b>14</b>

### a. Niveau de formation initiale des personnes orientées

Niveau de formation	Urgence	Insertion
Illettré, analphabète, non scolarisé		3
Niveau VI (avant 3ème)		4
Niveau V (3ème, CAP, BEP)		3
Niveau IV (BAC)		1
Niveau III (BAC+2)		
Niveau II et I (BAC+3 et plus)		
Diplôme étranger non reconnu en France		3
<b>Total</b>		<b>14</b>

### b. Ages des personnes orientées

Age	Nombre
< 25 ans	
26 /35 ans	5
36 / 45 ans	2
46 / 55 ans	4
> 55 ans	3
<b>Total</b>	<b>14</b>

**c. Mesures et étapes sur les personnes orientées**

Autorisation de travail	Nombre de bénéficiaires
OUI	14
<b>Total général</b>	<b>14</b>

AAVA	Nombre de bénéficiaires
AAVA Sésame	2
AAVA Alynea	2
<b>Total général</b>	<b>4</b>

Nb Emploi droit commun - 6mois	Nb Emploi droit commun + 6mois
1	

FORMATIONS PREOFESSIONNALISANTES							
Nombre							
	ADELFA - AGENT DE NETTOYAGE INDUSTRIEL	ADELFA - NETTOYAGE INDUSTRIEL	Agent de sécurité	Normes HCCP - OFELIA	TECHNIQUE DE NETTOYAGE	TECHNIQUE DE NETTOYAGE - ADELFA	Total général
	1	1	1	1	1	1	6
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

FORMATIONS SAVOIRS DE BASE		
Nombre		
	GALOP 6	Total général
	1	1
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

En collaboration avec l'équipe du CHRS CARTERET, nous évaluons la situation globale de la personne afin de prédéfinir les modalités d'un accompagnement professionnel. Ainsi, en fonction des éléments constitutifs du parcours de vie sociale et professionnelle, je suis interpellée en tant que conseillère en insertion Socio-Professionnelle pour la mise en place d'un diagnostic d'évaluation. Ce diagnostic donnera lieu à l'identification des potentialités et des freins pour l'insertion de la personne hébergée.

Suite à l'interpellation par les travailleurs sociaux du CHRS CARTERET, un diagnostic professionnel a été proposé à monsieur P en 2016. J'ai repris l'accompagnement de Monsieur le 1 mars 2018.

Monsieur P est né en 1985, de nationalité Polonaise. Il est arrivé en France il y a 10 ans. La situation administrative permet à monsieur d'exercer une activité professionnelle car il bénéficie d'une autorisation de travail sur le territoire (ressortissant européen).

Après avoir établi et consolidé un lien de confiance, il me fait rapidement part de son historique familial et professionnel. Ainsi, j'apprends que monsieur a perdu sa mère à 19 ans et qu'il vit avec son père jusqu'à ce que celui-ci lui demande de quitter le domicile familial. Les relations conflictuelles avec le père l'amènent à partir sur Montpellier où il restera pendant 3 ans avant de rejoindre Lyon.

Cet homme de 32 ans est célibataire et sans enfant à charge, il est hébergé au CHRS CARTERET depuis 4 ans.

En parallèle, freinant les actions d'insertion mises en place, le vécu de plusieurs années dans la rue amène celui-ci à répéter son parcours d'errance et le conduit à des actes de vol suivi d'une incarcération de plusieurs mois. La mise en place du port du bracelet électronique lui assure de bénéficier d'une mesure reposant sur le principe d'un engagement strict de la personne à rester au CHRS à certaines heures fixées par le juge.

De niveau CAP en bâtiment en Pologne, il ne présente aucune équivalence de diplôme sur le territoire français ni d'expérience professionnelle.

Dès la première rencontre, monsieur se présente de façon volontaire verbalisant le souhait de reprendre une activité et de développer ses compétences en langue française.

Après l'évaluation des freins à l'insertion socio-professionnelle nous définissons d'action du parcours d'accompagnement socio-professionnel selon 3 axes de travail en collaboration avec l'équipe des travailleurs sociaux. Nous convenons donc ensemble :

- De développer ses compétences linguistiques,
- De monter en qualification
- D'élargir son secteur d'activité (métiers de l'électricité).



En parallèle, l'appropriation des techniques de recherche d'emploi est travaillée et acquises dans la régularité des entretiens socio-professionnels afin de favoriser l'autonomie et le rétablissement du pouvoir d'agir.

Afin de maintenir son dynamisme et de s'assurer un positionnement sur une formation professionnalisant, je propose à monsieur l'action sociolinguistique portée par notre association.

Les progrès en langue française obtenus à l'issue, ont permis l'acquisition des codes de l'entreprise mais aussi, de fluidifier notre échange en entretien. Au-delà, l'apprentissage d'un vocabulaire technique en lien avec différents domaines d'activité professionnelle est venu soutenir le parcours d'accompagnement vers l'emploi. Les bilans linguistiques réguliers en présence des professionnels impliqués sur le parcours global de monsieur ont contribué à la mise en place de réajustements pédagogiques au fil du parcours.

Cette mesure lui aura permis :

- De poursuivre ses démarches de recherche d'emploi,
- D'intégrer une formation professionnelle
- De s'investir dans les projets d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récurrence.

Ainsi, par l'intermédiaire de l'équipe de CARTERET, d'un suivi SPIP et d'un accompagnement socio-professionnel, Monsieur a démarré une activité professionnelle d'insertion auprès d'Intervalle Intérim.

Au regard du contexte socio-économique et bien que son souhait professionnel était de se positionner sur des postes d'électricien, monsieur s'est positionné sur un secteur en tension en se professionnalisant dans le domaine du nettoyage industriel.

On note que par la mise en place d'un accompagnement socio-professionnel au plus près des différents acteurs de proximité, une négociation a pu aboutir au regard de la problématique santé liée à l'errance et à l'absence de prendre soin qui freinaient l'insertion de monsieur.

En parallèle, l'équipe de CARTERET est venue soutenir l'autonomie de monsieur et a mis en place des acquis sécurisants à l'appropriation des normes et distances sociales, ainsi que des démarches administratives quotidiennes nécessaires à la réappropriation du pouvoir d'agir.

Enfin, après sécurisation du parcours, monsieur a acquis un niveau linguistique supérieur reconnu au niveau national et, une proposition de poste en insertion auprès d'Intervalle

Intérim tout en poursuivant les recherches de logement, à l'heure où les ressources deviennent suffisantes à l'obtention d'un logement social.

### 3. Partenariats

Un axe important du travail social est la connaissance et la construction du partenariat. L'équipe professionnelle du CHRS n'est pas seule et n'est pas tout pour les personnes qu'elle accompagne, au sens où l'hébergement provisoire représente un tremplin à un ailleurs.

En effet, il s'agit de construire un lien de confiance avec la personne qui lui permette de se poser dans un dedans, de retrouver une estime d'elle et de s'autoriser à faire suffisamment confiance à l'autre afin de pouvoir investir des relations dehors, lesquelles lui permettront d'être autonome, c'est-à-dire de savoir demander de l'aide à l'extérieur. Une condition nécessaire pour être capable de s'envisager dans un autre lieu de vie et de le solliciter pour ce faire.

Le lien partenarial permet donc à la personne de faire des liens entre ses divers parcours, attaches, repères, lui permettant bien souvent de remailler son histoire afin de pouvoir construire un véritable projet de vie prenant en compte ses capacités et ses difficultés et proposant divers étayages. L'objectif à terme est d'élaborer ensemble un projet d'orientation avec la personne le plus adapté possible à l'endroit où elle en est de son parcours et au plus près de ses besoins.

Le travail partenarial se dessine ainsi sous différents aspects, sociaux, médicaux, cliniques, professionnels, culturels, humains, s'appuyant sur une éthique, des valeurs communes, un diagnostic psychosocial respectueux de la personne et déclinant par là même une approche globale de ses possibles. Il définit des orientations travaillées durant l'hébergement au CHRS liées à des orientations vers un autre lieu de vie, proposées au fil de l'accompagnement et se répartissant comme suit :

#### ▪ Les orientations sociales

<i>Accès aux droits sociaux</i>	CCAS, MDM, mairie du 7 <sup>ème</sup> ALIS, CAO, Amis de la Rue
<i>Accès au logement</i>	MVS (volet ACIA) Est Métropole Habitat ACAL

<i>Droit des étrangers</i>	Cimade Permanence juridique FNDSA Consulats d'Allemagne et d'Algérie
<i>Spécificités</i>	Samu Social 69 ASE SPIP
<i>Transmission de la professionnalité</i>	ARFRIPS Ecole Rockefeller

▪ **Les orientations médicales**

Equipes mobiles	ARIA Interface-SDF Pause Diabolo
Lien avec la psychiatrie	CMP de Gerland CHS St Jean de Dieu, Le Vinatier, St Cyr. Services tutélaires : ATR, UDAF, ARHM, CHS Le Vinatier et St Cyr. Samsah Paul Balvet et ARHM. CLSM du 7 <sup>ème</sup>
Dépistage, sensibilisation, coordination des soins	ADHEC Gynécologie sans frontières et planning familial de St Joseph. Maison du Patient PASS St Joseph et Vinatier.
Aides à domicile	IDEL : infirmier libéral Lyon 2 <sup>ème</sup> SSIAD : Residom

	SAAD : PAPAVAL et Maintenir.
Soutien aux professionnels	3PA
Spécificités	Villa d'Hestia Dispensaire Sévigné Ecole vétérinaire de Lyon

▪ **Orientation liées à l'insertion professionnelle**

Formation et cours de français	Formation ASL d'Alynea Centre social de Gerland et de Villeurbanne ENS Bénévole à Carteret
Insertion professionnelle	REED AAVA : Alynea, Le MAS Chantier d'insertion : Le Grenier LAHSO Association Passerelles Buissonnières

▪ **Orientations culturelles, aspects humains :**

- Culture pour tous
- Services Civiques
- Eisénia
- Association Sur la Branche
- IMPro Maria Dubost

**4. Les bénévoles**

A travers leur intervention au CHRS Carteret, la société qu'ils représentent pose non seulement un regard non jugeant sur la personne hébergée au CHRS mais plus encore un regard bienveillant qui participe à la reconstruction de son estime d'elle, au sens où elle vérifie à travers ces divers liens qu'elle est une personne inscrite dans la communauté humaine qui mérite que nous prenions soin d'elle car elle pourra par la suite prendre soin

d'autres à son tour. Ainsi plusieurs actions organisées par des bénévoles ont lieu (Banque alimentaire, atelier de menuiserie, art-thérapie ou interprétariat).

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le rapport d'activité et le contexte socio-économique nous poussent à réfléchir à l'accompagnement proposé et à adapter notre pratique par rapport à notre public :

- Renforcer et développer nos partenariats en fonction de nouveaux besoins
- Trouver des propositions alternatives dans le domaine de l'insertion professionnelle
- Proposer un accompagnement innovant qui tient compte des potentialités des personnes
- Mutualiser nos compétences avec nos différents collègues (ex. linguistiques, etc.)
- Demander un engagement des pouvoirs publics sur le plan financier et politique.

Pour l'année 2019, il nous est nécessaire de mettre en place une évaluation qui va contribuer à améliorer en continu la qualité de nos prestations.

Nous avons également le souhait de modifier notre accueil et de l'ouvrir à des femmes ayant des chiens.

### **Projet d'accueil de femmes seules avec leur animal au CHRS Carteret**

Les femmes vivant dans la rue se cachent par honte pour une part, pour éviter le danger pour une autre part, leur absence de place sociale en faisant des proies pour des agresseurs. Elles en viennent parfois à renoncer à leur hygiène, leur féminité afin de se protéger et jusqu'à une dénégation de leur corps quand bien même il doit être mis en avant à l'occasion de la manche afin de susciter la pitié. Une double injonction qu'elles se font qu'elles vivent mal dans cette situation paradoxale. Elles ont perdu confiance en l'autre, une perte également de leur estime d'elle. Leur animal, souvent un chien, vient en place du protecteur (de la personne et de ses biens), mais aussi d'un compagnon de route, d'un confident, pour lutter contre la solitude, l'isolement, le froid, sa présence se veut rassurante. A moins qu'il ne représente un objectif voire une mission, celui dont la personne doit prendre soin car il prend soin d'elle. Le chien est un lien social, un repère affectif qui peut permettre la survie psychologique et d'être un peu regardée au travers de lui.

Cependant nul lieu n'accueille de femme avec un animal à Lyon, aussi sont-elles vouées à l'errance pour ne pas se séparer de lui.

Elles nécessitent donc d'un espace où pouvoir se poser, trouver une aide sociale, une sécurité de base, un apaisement, un étayage, afin de se reconstruire, de croire qu'une place

est enfin possible, d'avoir le choix de sortir d'une vie dans la rue, de leur invisibilité pour pouvoir envisager un avenir, pouvoir s'envisager.

La question des addictions, de la souffrance psychique en plus de la précarité socioéconomique est présente chez ces femmes, si bien que leur donner une place au CHRS Carteret s'avèrerait judicieux pour elles comme pour les autres personnes hébergées et permettrait au CHRS de répondre à un besoin sociétal souvent passé sous silence.

Ces femmes ont bien souvent faites leurs, les représentations de la société envers elles, soient elles n'ont pas réussi, elles ne sont pas conformes aux attendus traditionnels puisque sans foyer, sans enfants ou ceux-ci sont placés. Une violence de ne pas être, de ne plus exister socialement qui les contraint à ne pas se confier ou se plaindre, les amenant à se nier ; ne pas se faire voir, ne pas se faire entendre, ne pas laisser de traces jusqu'à disparaître.

L'accompagnement des professionnels doit alors pouvoir amener les personnes à reprendre confiance en elles, à faire émerger leurs attentes, leurs capacités et soutenir l'élaboration de leurs projets en prenant appui sur celles-ci.

Loger sa vulnérabilité, prendre soin de soi, retrouver une place sociale, n'est possible qu'à travers l'hébergement.

Avoir un espace individuel avec des sanitaires est un moyen primordial de prendre soin, de retrouver une estime de soi, de se réapproprier son corps. En effet, le manque de visibilité à la rue de ces femmes cache des détresses physiques et psychiques multiples lesquelles sont accentuées par le manque d'accès aux services auxquels elles ont pourtant droit. Alors que leur survie dans la rue a des effets divers sur leur image, leur corps, l'accompagnement proposé à la santé est l'occasion de prendre enfin du temps pour elles et de se soigner, une façon également de panser leurs maux et de penser les effets de leur vie dans la rue sur leur relation aux autres.

Il s'agit alors de travailler avec elles leur place de femme, de citoyenne, de mère pour certaines par l'intermédiaire de différents axes.

En premier lieu, nous inviterons les personnes à participer aux activités réservées au groupe de femmes (déjà en place pour les femmes hébergées en couple). Un temps passé entre elles avec des éducatrices pour prendre soin d'elles, échanger, se divertir, manger ensemble au restaurant. Un temps qui se veut protecteur et donc leur permet de s'ouvrir voire de s'épanouir. L'accueil de femmes isolées permettrait de renforcer la présence des femmes dans le CHRS ne les rendant ainsi plus minoritaires et leur offrant une réelle place au sein de la structure.

En second lieu, nous les mettrons en lien avec les partenaires pour un accès à leurs droits afin de retrouver leur place sociale fiable et rompre ainsi avec l'incertitude. Après avoir fait confiance aux professionnels du CHRS, nous les accompagnerons à s'autoriser à faire confiance à d'autres professionnels au dehors du CHRS via nos divers partenariats.

Par ailleurs, l'insertion professionnelle des personnes est un champ que nous travaillons en collaboration avec les CIP de l'association. Il est question de les aider à valoriser leurs capacités, compétences plutôt que de les dénier, à s'autoriser de retrouver une vêtue adaptée en travaillant l'image et le réinvestissement de soi. Le fait que leur animal puisse rester dans le studio au CHRS favorise de plus cet accès à l'emploi qui jusqu'alors était rendu difficile.

En outre, nous permettrons aux personnes de s'inscrire et les accompagneront à la permanence vétérinaire pour un accès aux soins et à la nourriture (don de croquettes) de leur animal, comme c'est actuellement le cas pour les hommes du CHRS. L'occasion pour les vétérinaires de faire un bilan de santé aux animaux et de déceler par anticipation des problèmes de santé, de tenir à jour leurs vaccinations. Une consultation qui se veut rassurante et renforce le lien à l'animal.

Il s'agit également de conforter, valoriser et renforcer la responsabilité des personnes vis-à-vis de leur animal. Les vétérinaires apportent une aide au sujet des difficultés dans la relation avec son animal (en étant un agent de prévention de la maltraitance animale) et des réponses quant aux questionnements des personnes. Si l'animal souffre peu du froid, il peut avoir d'autres séquelles de sa vie dans la rue.

Nous observons que la responsabilisation des maîtres contribue au maintien de la dignité des personnes. Nourrir son animal, décider des actes de soins et les assumer, conserver la laisse et si besoin la muselière dès la sortie du studio, veiller au bien-être de ceux qui ne possèdent pas d'animaux au sein du CHRS, c'est s'investir dans le lien à son animal et dans son hébergement.

Si l'hébergement que nous proposons aux hommes isolés et couples avec des animaux, leur est bénéfique, nous pouvons supposer que ce le sera également aux femmes isolées accompagnées de leurs animaux, permettant qui plus est un même accès aux droits aux femmes et aux hommes.

Notre volonté de témoigner et de sensibiliser sur cette question de l'errance féminine, moins spectaculaire que la masculine du fait de son invisibilité, visent à faire reconnaître un besoin tu jusqu'alors d'une part, de limiter les idées préconçues (problème de sécurité, d'hygiène, problème sanitaire que véhiculeraient ces femmes désocialisées accompagnées d'animaux)



d'autre part. L'enjeu sera de transmettre notre expérience afin que les changements que nous initierons deviennent pérennes.

Par ailleurs nous poursuivons l'écriture du règlement sur la consommation des addictions avec les hébergés en partant de leur proposition :

Il en ressort les principales propositions suivantes :

- Elargir les espaces de consommation à d'autres lieux que la chambre, comme devant la porte de la chambre, dans l'espace barbecue (printemps, été) pour passer un moment convivial à plusieurs, vers la buanderie pour se mettre à l'ombre l'été, dans la salle collective à certaines occasions ou lors d'un temps formalisé.
- N'autoriser la consommation en ces lieux qu'à certains horaires, notamment de 14h à 18h.
- Pouvoir consommer avec un autre hébergé ou avec un invité externe mais limiter à 3 le nombre maximum de personnes autorisées à consommer ensemble.
- Pouvoir consommer du cannabis à 2 ou 3 dans la chambre uniquement.
- Pouvoir boire un verre de vin dans la salle collective le soir au repas du dimanche uniquement.
- Expérimenter un mode de consommation style « bar » dans le collectif, uniquement le soir un peu avant le repas et en présence d'un éducateur.

L'ensemble des propositions sera prochainement présentée dans un temps de travail entre les hébergés et l'équipe éducative et le chef de service